

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME

016-211602362-20160108-D\_2016\_1\_10-DE  
Regu le 29/01/2016

8, place du champ de foire  
16440-MOUTHIERS-SUR-BOËME  
tél. : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38  
mairie@mouthiers-sur-boeme.fr

délibération :  
D\_2016\_1\_10

L' an deux mille seize , le vendredi 08 janvier à 20 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en  
exercice : 23

Date de convocation du Conseil : 04 Janvier 2016

Présents : 21

**Présents :** BARBE Hugues, BORRÉDON Richard, CARTERET Michel, COOLEN Anne-Marie, HITIER Marie-Christine, LHOMME Michèle, RABSKI Jean, RELET Graziella, REVEREAULT Jean, TROUSSICOT Franck, FOUCHÉ Joël, TAMAGNA Véronique, BERTIN Nathalie, NOËL Frédéric, SOULET Sandrine, PORTE Henri-Renaud, SUSSET Bernard, NEBOUT Joël, GROLLEAU Rachel, LOUVIÉ Catherine, PONTINI Daniel

Votants : 22

**Objet : Indemnité  
représentative logement 2015  
pour les instituteurs**

**Pouvoirs :**

COUSSY Stéphanie a donné pouvoir à SOULET Sandrine

**Absent(s) :**

**Excusé(s) :** COUSSY Stéphanie, MIGUEL Christine

**Secrétaire de Séance :** Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie  
les jour, mois et an que  
dessus.

Au registre sont les  
signatures. Pour copie  
conforme.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du courrier de Monsieur le Préfet de la Charente concernant la fixation de l'indemnité représentative de logement 2015 pour les instituteurs et directeurs d'école ne bénéficiant pas d'un logement de fonction.

Chaque année, conformément aux dispositions de l'article 3 du décret n°83-367 du 2 mai 1983, le préfet du département doit fixer le montant de cette indemnité, après avis des conseils municipaux.

Pour l'année 2015, Monsieur le Préfet de la Charente propose que cette indemnité soit inchangée par rapport à l'année 2014 soit un montant de 2 185.00 €.

Après avoir examiné cette proposition et après en avoir délibéré, le conseil municipal :  
donne un avis favorable à la proposition de Monsieur le Préfet de la Charente concernant le montant de l'IRL 2015.

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 08/01/2016, transmis en sous-préfecture et rendu  
exécutoire le 29/01/2016

Le Maire,

Michel CARTERET

